

Conseil de l'ED STITS

31 mars 2014

Présents : BOUILLAULT Frédéric, BOURDA Yolaine, BOURNEL Arnaud, COMBERNOUX, Alice, DARRASSE Luc, DUBOIS Arnaud (remplaçant de M. CANVA), SOCOLIUC Mihai, DUC Gilles, FROUIN Vincent, GINEFRI Jean-Christophe, NICULESCU Silviu, MARCHAND Claude, MOREAU Olivier, MULLER Serge, NAGLE Julien, PATILLON Jean-Noël, VEQUE Véronique, WANG Hongchen

Excusés : CANVA Mickael, CASSAN Eric, DE LUSTRAC André, DIAO El Hadji Sidath, IACONA Estelle, MAILLY Dominique, PERRIN Jérôme, RETAILLEAU Sylvie, ROUSSET Sylvie, STEPHEN Laurence, NOURY Adrien, Le BOURDAIS David, SERVAIS Etienne, LEPRINCE Yann

1. Préparation du jury d'attribution des CD du 11 juin (seulement Conseil de Direction)

20 CD MESR sont attribués en 2014 à l'ED STITS par l'Université Paris-Sud.

Comme l'an passé, un contrat doctoral sera attribué à un jeune encadrant pour l'inciter à présenter rapidement son HDR (demande de dérogation à la clé). En 2013, c'est Cristina Stoica de E3S/Supélec qui a bénéficié de ce CD.

Nous faisons le tour des listes d'encadrants mises à jour par chaque unité d'accueil et constatons quelques erreurs. Chaque directeur ou responsable d'équipes procèdera de nouveau à une correction de ces listes, **avant le 1^{er} mai 2014.**

Discussion sur les règles d'attributions des CD

L'objectif est d'écrire les règles d'attribution qui sont depuis longtemps appliquées par les laboratoires lors de leur classement des candidats à un contrat doctoral MESR. Nous retenons les deux règles suivantes :

- Non chevauchement : un encadrant ne disposera pas de nouveau CD si le CD précédent n'est pas terminé (pour l'encadrant principal).
- Un encadrant ne peut obtenir de CD MESR en cas de sur-encadrement car cela constitue un non-respect de la charte des thèses.

Une liste des thèses sur CD en cours sera transmise par l'ED à chaque unité.

De plus, l'ED souligne que des thèses sur contrat doctoral de plus de 48 mois ou non financées pour de nombreux mois sont des facteurs négatifs pour l'obtention d'un nouveau CD.

Il est rappelé que les candidatures des meilleurs étudiants de nos Masters doivent être examinées avec une attention toute particulière.

Le jury aura lieu le 11 juin à 14h au LGEP.

2. IDI 2014

Bilan IDI 2013

Axe	Nom du candidat	Prénom	Sujet de thèse	Directeur de thèse	UR et EA	Commentaire
Sciences de la vie à leurs interfaces	MANCARDI	Xavier	Détecteur liquide multipixelisé, pour l'imagerie médicale et préclinique	VERRECHIA Patrice	CEA Saclay IRFU/SPP	Obtenu, géré par CEA
Climat/énergie/environnement	HENRIOT	Stéphane	CLOUD RACING - Allocation de ressources pour des services virtuels pour Cloud Computing optimale du point de vue de la consommation d'énergie	TOMASIK Joanna et COHEN Johanne	SUPELEC E3S et PRISM	obtenu mais démission
Sciences de la vie à leurs interfaces	JAMOND	Nicolas	Développement d'un biocapteur électromagnétique multiplexé pour la détection ultrasensible de biomarqueurs de maladies neuro-dégénératives.	Elisabeth Dufour-Gergam et Claire SMADJA	IEF et LPNSS	obtenu mais démission
Science et innovation	LI	Wenjie	Collecte et diffusion robustes d'information dans un réseau de capteurs sans fils	Michel Kieffer	L2S et ESME Sudria	Non obtenu
Sciences de la vie à leurs interfaces	BHUCKORY	Shashi	Immunodosages homogènes par FRET en utilisant des boîtes quantiques	Niko HILDEBRAND T et Fabienne MEROLA	IEF et LCP	non obtenu

En 2013, quelques dysfonctionnements ont été rencontrés :

- Non présentation d'un candidat par son directeur de thèse au jury de l'ED qui a entraîné que le candidat n'a pas été retenu à l'IDI
- Un candidat du CEA ayant obtenu à la fois l'IDI et un CD Paris-Sud a attendu la signature du contrat par le CEA pour démissionner fin septembre de son contrat Paris-Sud

En 2014, la FCS nous incite à faire remonter les sujets clairement inter-disciplinaires ainsi que les meilleurs candidats.

Le jury de l'ED classera les candidats aux bourses IDI en même temps que son jury d'attribution des CD. Les encadrants doivent donc afficher leur sujet sur le site de l'ED et les candidats y candidater. Les unités doivent donc présenter tous les candidats IDI à ce jury.

La FCS demande aussi que les ED fournissent des noms d'experts extérieurs qui soient à même de rapporter sur ces sujets dans les délais impartis.

Une école thématique IDI sera organisée pour tous les bénéficiaires des 3 années d'IDI.

Dates du concours IDI

21 mai minuit : dépôt dossier

18 juin : retour de l'avis école doctorale

26 juin : résultats

3. Informations générales

Effectifs

- Docteurs 2013 : 64 Psud, 21 Supélec
- Première année : 62 Psud, 25 Supélec
- Effectif total : 387 doctorants inscrits (286 Paris-Sud +4 double inscrits +100 Supélec)

Charte 2013

- Elle a changé beaucoup de points notamment en ce qui concerne le financement des derniers mois.
- Il n'y a plus besoin de dérogation pour soutenance avant le 31/12 (selon charte 2013)

PV de soutenance

Le dernier collège des Ecoles doctorales, qui s'est tenu mi-mars, a validé la proposition du SCD de supprimer, sur le formulaire de l'Avis du jury, l'option "Thèse pouvant être reproduite en l'état". Il n'y a donc plus que 2 possibilités : thèse reproduite en l'état avec ou sans corrections mineures (délai d'un mois), corrections majeures sous la responsabilité d'un membre du jury (délai 3 mois). Voir formulaire « Avis du jury » en annexe.

Il est fait remarquer que certains documents du dossier de soutenance font encore état de la mention alors qu'il n'y a plus de mention délivrée pour le doctorat ni à Supélec, ni à Paris-Sud.

Sélection CSC accord Paris-Sud

A l'ED STITS, 11 projets ont été présentés et 8 projets retenus pour lesquels il y a eu des candidats. Pour les unités soumises à accord FSD, l'ED a encouragé les encadrants à faire la demande au plus tôt. Sur Paris-Sud, 51 projets ont été retenus avec la règle de 4 projets par ED. L'université a jugé non prioritaire un second projet d'un encadrant CSC 2013. Suite à des désistements, 2 projets supplémentaires ont été retenus pour l'ED STITS. La DRI a envoyé une lettre d'acceptation à chaque candidat.

Ensuite, le CSC classe les projets Paris-Sud. Merci d'informer l'ED des rejets par le CSC.

Il y aurait eu aussi deux candidatures directes au CSC mais la date limite du 5 avril affichée sur le site de l'ambassade n'était pas celle du CSC.

4. Docteurs 2013 et enquêtes

L'Université Paris-Sud a décidé de s'associer à l'enquête *Emploi des Docteurs Ile de France* sur l'insertion des docteurs 2013 en partenariat avec Adoc Talent Management et la région Ile-de-France. L'enquête a eu lieu l'an dernier avec ParisTech, PRES Paris-Est et UPMC. Nous nous associerons cette année avec Sorbonne Paris-Cité. Le logiciel Interceptum est un système opérationnel, qui répond de manière constructive (clé en main) à une demande récurrente des ED de faciliter la collecte des informations de suivi (cf notre auto-évaluation). Cependant, il coûte 4000 € par établissement par an, soit de 200 à 300 €/ ED, coût qui inclut deux demi-journées de formation, des conseils, le questionnaire et les analyses. Le projet s'inscrit dans la durée et devrait assez naturellement se poursuivre dans le cadre de Paris-Saclay.

Sur le plan pratique, un environnement est proposé à chaque ED qui automatise la partie sollicitation du docteur, identification/interface web pour compléter les données, transmission des données. L'ED récupère le résultat de l'enquête et une partie anonymée est transmise pour synthèse aux niveaux établissement et Ile de France. Les questions de confidentialité, déclaration CNIL etc... sont prises en compte. Le questionnaire est assez complet par rapport aux données que l'on collecte dans les ED (voir Annexe).

Pour l'ED STITS, nous préparerons les données aussi bien pour Supélec que Paris-Sud.

Il est très important que les docteurs donnent une adresse pérenne une fois leur thèse soutenue.

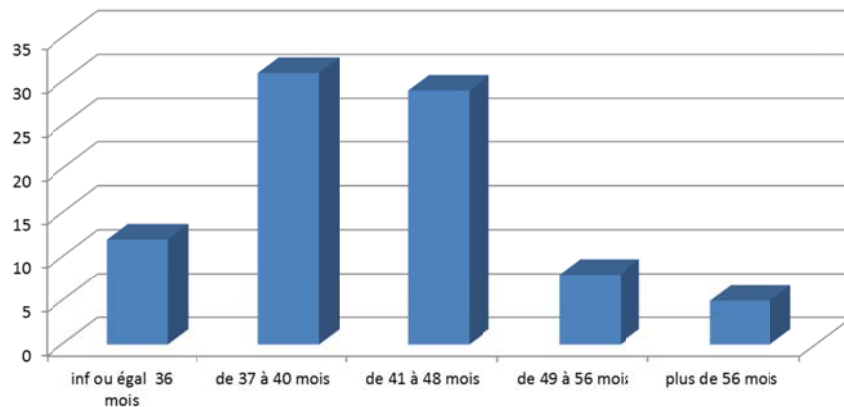
5. Durée des thèses, dérogation, ATER et financement au-delà de 36 mois

La durée d'une thèse est de 36 mois dans les textes. En 2013, la moyenne STITS est de 41 mois et la moyenne sur 4 ans de 41,5 mois.

On rappelle qu'au-delà de 36 mois, il faut une dérogation pour se réinscrire en 4^{ème} année **si la soutenance a lieu après le 31/12**. Cette dérogation (et la réinscription) est accordée en fonction de :

- Lettre du directeur de thèse qui **s'engage sur une date de soutenance ferme** et précise les motifs de la prolongation
- Lettre de motivation du doctorant qui justifie cette demande
- Financement associé jusqu'à la soutenance

Les financements d'ATER diminuent chaque année et deviennent plus difficiles à obtenir.



Répartition des durées de thèse en 2013 à l'ED STITS

6. Mise en place d'un questionnaire sur le déroulement de la thèse

Dans le cadre de la démarche qualité de la formation doctorale de Paris-Sud, l'ED souhaite mettre en place un questionnaire sur le déroulement de la thèse. Pour établir ce questionnaire, on pourra s'inspirer du questionnaire établi par les doctorants du L2S ou par celui fait pour la visite AERES par les doctorants du LGEP.

Plusieurs questions demeurent :

- Quand remplir ce questionnaire : annuellement ou au moment de la soutenance ?
- Comment : papier ou en ligne, anonymement ou pas ?
- Qui se charge de l'élaborer ?

La prochaine ED devra constituer un groupe de travail auquel pourront participer des doctorants, des encadrants et des membres de la direction.

7. Retour AERES (éventuellement)

Le retour est arrivé le lendemain du conseil (voir annexe).

8. Nouvelles de UPSay et FCS

Des discussions sont en cours pour la mise en place des futures ED de l'Université Paris-Saclay.

Un Comité de pilotage assurerait la gouvernance des ED. Il serait composé des directeurs d'ED, d'ITA, de doctorants, de représentants des Etablissements et d'invités responsables recherche/formation/innovation/international au sein de l'UPSay et d'un représentant du conseil académique. On arrive à un effectif de 50-60 personnes. Des travaux seraient donc faits dans des commissions. Il reste à préciser les tâches du comité de pilotage (nombre de réunions utiles). Un Directeur de ce comité, assisté d'un bureau, seront nommés ou élus.

La transition sera assurée par un Comité de pilotage provisoire constitué des Porteurs de projet d'ED, de membres du GT ED-UPSay et de représentants d'établissements, des doctorants et des personnels ITA. Un directeur provisoire doit être nommé.

9. Procédure VAE pour le doctorat

Le diplôme (ou grade) de Docteur peut être obtenu par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience. Le doctorat concerné est le doctorat de recherche dans le cadre du système LMD, grade national dont la réglementation en formation initiale est fixée par l'arrêté ministériel du 7 août 2006. Nous avons identifié 2 candidats pour STITS. L'université Paris-Sud n'a jamais délivré de doctorat en VAE et E. Augé, vice-président au Conseil Scientifique nous a désignés comme ED pilote. Nous devons proposer une procédure.

La discussion qui s'ensuit fait apparaître les points suivants :

Une thèse en VAE pourrait ressembler à une thèse sur travaux (publis étalées sur de nombreuses années). Les membres du conseil s'interrogent sur la période des travaux : dans une fenêtre des 10 dernières années ou d'il y a 10 ans, ou pas de limite temporelle. Le conseil souligne que si l'activité est ancienne, il faut une mise en perspective des travaux sur ce qui est fait maintenant dans ce domaine. Qu'est-ce qu'on valide : la démarche scientifique ou les résultats ?

Nous avons évoqué des premiers éléments lors de la discussion :

Etape 1 : Chaque candidat fournit un CV détaillé et s'entretient avec une Commission ad hoc VAE

Etape 2 : La commission émet un avis sur lequel le CS décide de poursuivre la VAE (Go-No go)

Si le candidat n'est pas à niveau, l'ED peut demander des travaux supplémentaires pour arriver au niveau requis.

La commission doit-elle désigner un directeur de thèse ?

Etape 3 : Le candidat écrit un mémoire de 50 pages environ pour présenter ses publications et montrer la cohérence de ses travaux.

Etape 4 : Ce mémoire est évalué par deux rapporteurs et la soutenance a lieu devant un jury de thèse classique.

Comme toute VAE, le candidat peut être accompagné ou non par son entreprise. L'Université devra évaluer le montant de l'inscription en VAE selon les cas.

Les membres du Conseil sont très intéressés par la VAE et pensent que de nombreux collègues pourraient satisfaire ces conditions.

Nous concluons sur la nécessité d'étudier les procédures existant dans d'autres Universités et de constituer un groupe de travail sur ce sujet.

10. Evolution des encadrants dans les unités – demandes de rattachement individuel

Nous faisons le point sur les effectifs des unités d'accueil et des équipes extérieures. En séance, chaque représentant d'unité ou d'équipe consulte la liste qui a été fournie à l'ED en réponse à sa demande de mise à jour de février 2014. Il est constaté encore quelques erreurs et nous demandons que les unités nous fournissent une version consolidée avant **le 8 mai dernier délai**. Il est rappelé que les effectifs d'encadrants et d'HDR entrent dans le calcul du droit à contrat doctoral MESR lors du jury d'attribution.

Du fait de leur rattachement à des ED parisiennes, deux équipes extérieures vont nous quitter à la rentrée 2014 : Equipe Sysyphe de l'INRIA Rocquencourt et le Laboratoire d'Imagerie Fonctionnelle (LIF) à La Pitié-Salpêtrière.

Le conseil accepte les deux demandes de rattachement individuel suivantes :

- **Marcel Toussaint**, PhD, HDR, Laboratoire RMN AIM-CEA, Institut de Myologie, thème Imagerie et Physique Médicale.
- **Frédéric Pain**, HDR, IMNC, thème Imagerie et Physique Médicale.

Nicolas T. Fourches, Ingénieur/chercheur, CEA/IRFU, souhaite encadrer une thèse à STITS à la rentrée prochaine sur financement CEA. Il projette de soutenir son HDR très rapidement. Il doit donc demander une dérogation d'encadrement pour pouvoir inscrire son doctorant à Paris-Sud. Néanmoins, son rattachement est accepté.